

RAPPORT D'ÉVALUATION  
APPEL D'OFFRES POUR UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144

**Centre régional d'exploitation  
forêts, faune, lacs et cours d'eau  
région nord**  
Yverdon-les-Bains





**Centre régional d'exploitation  
forêts, faune, lacs et cours d'eau  
région nord**

YVERDON-LES-BAINS

APPEL D'OFFRES POUR UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL  
EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 144  
RAPPORT D'ÉVALUATION  
OCTOBRE 2019

---

<b>1.</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	
1.1	But général de la procédure	02
1.2	Objet du marché et compétences recherchées	02
1.3	Région et site concerné par la procédure	03
1.4	Justification du mode de mise en concurrence	03
1.5	Cadre budgétaire	03

---

<b>2.</b>	<b>CADRE DE LA PROCÉDURE</b>	
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur	04
2.2	Organisateur de la procédure	04
2.3	Forme de mise en concurrence et base réglementaire	04
2.4	Lancement de la procédure	04
2.5	Collège d'évaluation	04

---

<b>3.</b>	<b>DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE</b>	
3.1	Questions des concurrents	05
3.2	Remise et ouverture des offres	05
3.3	Conformité des offres	05
3.4	Critères d'aptitude	06
3.5	Audition des concurrents	06
3.6	Critères d'adjudication	06
3.7	Barème et notation des critères qualitatifs	07
3.8	Déroulement de la séance du collège d'évaluation	07
3.9	Synthèse des notes	08
3.10	Lauréats	10
3.11	Notification de la décision d'adjudication	10
3.12	Validation	11

## 1. Préambule

---

### 1.1 But général de la procédure

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la DGIP a organisé une procédure de mise en concurrence portant sur des prestations d'architecture et d'ingénierie pour développer un projet sur la base d'une étude de faisabilité. Il s'agit d'un appel d'offres en procédure ouverte, tel que défini dans le règlement SIA 144, édition 2013 et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

### 1.2 Objet du marché et compétences recherchées

La Direction générale de l'environnement (DGE), et en particulier sa Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA) comprend de nombreux collaborateurs décentralisés sur de multiples sites: chefs de secteurs lacs et cours d'eau, inspecteurs des forêts, gardes forestiers cantonaux, surveillants de la faune et garde-pêche.

Plusieurs projets de regroupement des collaborateurs ont été initiés depuis plusieurs années avec la DGIP.

Le Conseil d'Etat (CE) a adopté la stratégie pour les régions nord et ouest dans sa décision du 2.07.2014.

L'appel d'offres avait pour but de désigner un planificateur général couvrant les compétences décrites dans le document D2. Quelques spécialistes nécessaires au mandat feront l'objet d'appels d'offres séparés après l'adjudication du présent marché.

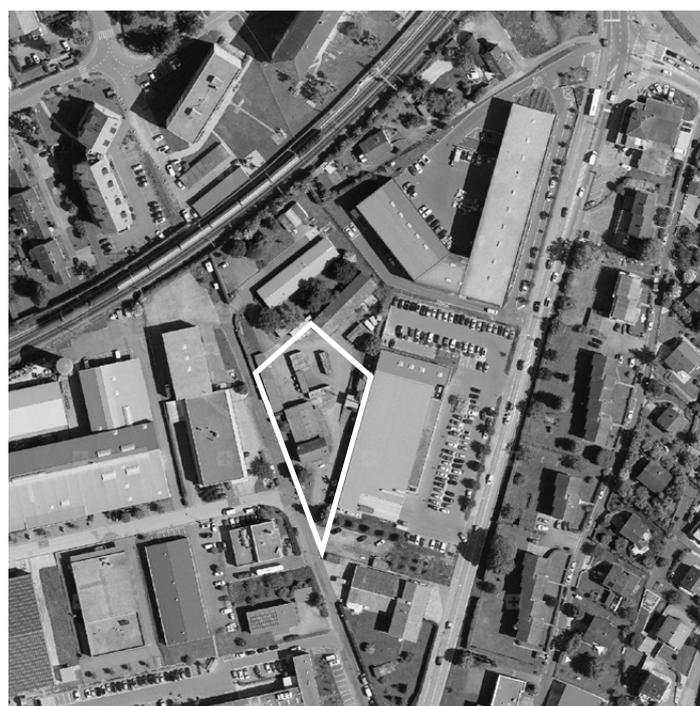
Le marché objet de l'appel d'offres couvre l'ensemble des prestations d'architecture et d'ingénierie en vue de la construction/transformation des infrastructures.

Le groupement adjudicataire doit développer le projet sur la base du rapport de faisabilité.

### 1.3 Région et site concerné par la procédure

Région nord :

District Jura – Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains, Champs-Lovats.  
(pt 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 du document D2 objet du marché et description des prestations).



### 1.4 Justification du mode de mise en concurrence

Le rapport de faisabilité mentionné plus haut a couvert un nombre important de scénarii de densification et d'implantation. Cette étude, basée sur une programmation détaillée, a permis de définir un parti qui donne satisfaction quant à l'implantation, la volumétrie et l'accès aux locaux.

Le niveau d'avancement de l'étude de faisabilité et la définition claire et approuvée de plusieurs aspects fondamentaux du projet ont justifié le recours à l'appel d'offres défini par le règlement SIA 144.

### 1.5 Cadre budgétaire

Le coût du projet de regroupement région nord est estimé sommairement à CHF 3 690 000.- TTC (CFC 1 à 9, réserve incluse).

## 2. Cadre de la procédure

---

### 2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est le Canton de Vaud représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine.

Etat de Vaud  
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)  
Direction de l'architecture et de l'ingénierie  
Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne

### 2.2 Organisateur de la procédure

L'organisation de la procédure a été confiée à :

Gecko Conseils Sàrl  
Pascal Bardet  
chemin de Champsavaux 9  
1807 Blonay

### 2.3 Forme de mise en concurrence et base réglementaire

La définition claire et approuvée de plusieurs aspects fondamentaux du projet ont justifié une mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres se référant à un cahier des charges détaillé, conformément à l'art. 5 du règlement SIA 144.

L'adéquation du choix de la procédure a été confirmée par la SIA Vaud et par l'OMPr, qui salue dans son avis du 8.06.2019 l'utilisation de cette forme de mise en concurrence.

Il s'agit ici d'une procédure ouverte à un degré, soumise aux règlements internationaux et reposant sur les bases suivantes :

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 01.06.2002 ;
- loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (LCart) du 06.10.1995 ;
- loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- loi sur le marché intérieur (LMI) ;
- accord intercantonal révisé sur les marchés publics (AIMP) du 15 mars 2001 ;
- loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 (état : 01.07.2017) ;
- règlement d'application de la LMP-VD (RLMP-VD) du 7 juillet 2004 (état : 01.07.2017).

### 2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) le 7 juin 2019.

Le dossier d'appel était constitué des cahiers suivants :

- D 1 Règlement de la procédure ;
- D 2 Objet du marché et description des prestations ;
- D 3.1 Offre qualitative  
(formulaire à remplir avec annexes à fournir) ;
- D 3.2 Offre financière  
(formulaire à remplir).

### 2.5 Collège d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un collège d'évaluation composé comme suit :

#### PRÉSIDENT DU COLLÈGE

M. Emmanuel Ventura – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, ARCHITECTE CANTONAL

#### MEMBRES LIÉS AU MANDANT

M. Sébastien Beuchat – ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA, DIRECTEUR  
M. Pascal Croisier – ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA, INSPECTEUR FORESTIER

#### MEMBRES INDÉPENDANTS DU MANDANT

M. Gilles Bellmann – ARCHITECTE, BELLMANN ARCHITECTES, MONTREUX  
M. Sandro Pacifico – ARCHITECTE, DOLCI ARCHITECTES, YVERDON-LES-BAINS  
Mme Charlotte Truwant – ARCHITECTE, TRUWANT + RODET, BÂLE

#### SPÉCIALISTES-CONSEILS

M. Reto Emery – INGÉNIEUR BOIS, BOIS INITIAL, MORGES  
M. Ivan Venticinqué – ÉTAT DE VAUD, DTE-DGE, ARCHITECTE, CHARGÉ DE MISSION  
M. Dario Aiulfi – INGÉNIEUR ÉNERGIE, EFFIN'ART, LAUSANNE  
M. Marc Roulin – ÉTAT DE VAUD, DTE-DGE, ADJOINT DIRECTEUR DIREN

#### SUPPLÉANTS

M. Michel Graber – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, RESP. DOMAINE PROJET  
M. Yves Golay – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, RESP. CONSTRUCTION DURABLE  
M. Pierre Cruchon – ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP, CHEF DE PROJET  
Mme Gislaine Pittet – ÉTAT DE VAUD, DGE, RESP. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3. Déroulement de la procédure

---

#### 3.1 Questions des concurrents

Les concurrents ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit avant le 21 juin 2019 sur la plateforme [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

Les réponses ont été déposées sur SIMAP sans mention d'origine le 26 juin 2019.

#### 3.2 Remise et ouverture des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 19 juillet 2019. Les offres ont été réceptionnées au secrétariat de la DGIP.

L'ouverture de l'enveloppe n°1 (offre quantitative) a eu lieu le 25 juillet 2019 en présence de M. Pierre Cruchon (DFIRE-DGIP) et M. Pascal Bardet (Gecko Conseils Sàrl), co-organisateurs de la procédure.

L'enveloppe n°2 (offre financière) a été ouverte par le collège d'évaluation le 5 septembre 2019.

Quatre offres ont été reçues des groupements suivants:

---

#### ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL – CSD INGÉNIEURS

ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES

CSD INGÉNIEURS SA YVERDON-LES-BAINS

---

#### TEAM FERRARI ARCHITECTES

JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE

POLYSCOPE CONSULTING SA ETOY

SRG ENGINEERING LE MONT-S/LAUSANNE

CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LE MONT-S/LAUSANNE

FLUIDES CONCEPTS SA (GROUPE PIERRE CHUARD) ROMANEL-S/LAUSANNE

---

#### POOL INTERDISCIPLINAIRE JORDAN ARCHITECTES SA

JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY

PÉTIGNAT & CORDOBA, BUREAU D'INGÉNIEURS-CONSEILS,

INGÉNIEURS CIVILS SIA DIPL. EPFL SA MONTREUX

EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA LAUSANNE

BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND

---

#### CRE-YVE

ATELIER D'ARCHITECTURE MOLLARD-DOMENJOZ SA CHEYRES

BAERTSCHI INGÉNIEURS SA YVERDON-LES-BAINS

LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE

ENERGA SÀRL YVERDON-LES-BAINS

---

#### 3.3 Conformité des offres

Toutes les offres qualitatives (enveloppe n°1) ont été examinées par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que:

- les offres ont été remises dans le délai imparti;
- les offres sont rédigées en français
- les offres comportent deux enveloppes séparées et fermées;
- les offres sont correctement remplies et tous les documents demandés ont été remis;
- les offres ont été dûment signées;
- les offres sont complètes et ne comportent pas de variante;
- les offres ne contiennent pas de faux renseignements (document fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses).

L'analyse de conformité des points précités a été présentée par les organisateurs de la procédure au collège d'évaluation; celui-ci a conclu que toutes les offres étaient conformes et pouvaient être évaluées sous l'angle des critères d'aptitude.

### 3.4 Critères d'aptitude

Le contrôle des conditions de participation (critères d'aptitude) a été établi par les organisateurs de la procédure qui ont constaté que :

- les copies des diplômes attestant les qualifications des concurrents ont été remises ;
- aucune offre n'émane de bureaux faisant part d'une même holding ;
- la capacité économique des deux principaux mandataires (architecte /pilote du groupement et ingénieur civil) est supérieure à deux fois la valeur annuelle moyenne de la part de mandat qui lui revient ;
- les engagements sur l'honneur ont été fournis ;
- la participation de certains spécialistes à plusieurs concurrents est conforme au règlement de la procédure ;
- aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.

À l'issue de cette analyse, le collège conclut que tous les concurrents répondent aux critères d'aptitude et sont admis au jugement.

### 3.5 Audition des concurrents

Le collège a auditionné les quatre concurrents lors de sa réunion du 5 septembre 2019, afin de clarifier certains points de l'offres qualitative.

### 3.6 Critères d'adjudication

Les concurrents ayant satisfait au contrôle de conformité et aux critères d'aptitude ont été évalués selon les critères d'adjudication suivants, pondérés comme suit :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)		PONDÉRATION
<b>1</b>	<b>Prix et conditions économiques de l'offre</b>	<b>25%</b>
1.1	Montant total de l'offre d'honoraires du groupe de mandataires pour le projet d'Yverdon-les-Bains.	25%
<b>2</b>	<b>Organisation pour l'exécution du marché</b>	<b>20%</b>
2.1	Nombre d'heures nécessaires pour les prestations offertes pour l'exécution du marché.	10%
2.2	Répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché.	5%
2.3	Qualification des personnes clés désignées pour l'exécution du marché.	5%
<b>3</b>	<b>Qualités techniques de l'offre</b>	<b>20%</b>
3.1	Compréhension du cahier des charges, des prestations à exécuter et des enjeux du projet.	7%
3.2	Qualité et adéquation de la méthode et des démarches proposées.	13%
<b>4</b>	<b>Organisation de base du concurrent</b>	<b>15%</b>
4.1	Organisation, qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client.	3%
4.2	Contribution du concurrent au développement durable.	12%
<b>5</b>	<b>Références</b>	<b>20%</b>
	Qualité des références construites :	
	– organisation similaire ;	
	– volume / ampleur similaire ;	
	– complexité / type d'ouvrage similaire ;	
	– qualité architecturale.	
5.1	Bureau d'architectes.	18%
5.2	Bureau d'ingénieurs civils.	1%
5.3	Bureau d'ingénieurs CV.	1%

### 3.7 Barème et notation des critères qualitatifs

La notation du prix (critère 1) a été évaluée selon la méthode linéaire. Le critère du temps consacré au mandat (critère 2.1) a été noté selon la méthode pyramidale.

---

#### BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

---

##### 0 Aucune possibilité d'évaluation

Concurrent qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.

---

##### 1 Insuffisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.

---

##### 2 Partiellement insuffisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.

---

##### 3 Satisfaisant

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres concurrents.

---

##### 4 Bon et avantageux

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

---

##### 5 Bon et très avantageux

Concurrent qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres concurrents, ceci sans tomber dans la sur-qualité et la surqualification.

La notation des critères 2.2. à 5 suit le barème suivant : les critères dont le jugement est basé sur plusieurs documents ont fait l'objet d'une subdivision en sous-critères, chacun noté selon le barème ci-dessus.

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100<sup>e</sup> de point.

### 3.8 Déroulement de la séance du collège d'évaluation

Le collège d'évaluation s'est réuni le 5 septembre 2019 dans les bureaux de la DGIP pour évaluer les offres et procéder au choix d'un groupement.

### 3.9 Synthèse des notes

<b>LAURÉAT</b>	
<b>TEAM FERRARI ARCHITECTES</b>	
<b>CONFORMITÉ DE L'OFFRE</b>	<b>OUI</b>
<b>CRITÈRES D'APTITUDE</b>	<b>OUI</b>
<b>CRITÈRES D'ADJUDICATION</b>	
<b>1. PRIX HT</b>	<b>533545.15</b>
1.1 montant de l'offre 25 %	3.64
<b>2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ</b>	
2.1 nombre d'heures 10 %	5.00
2.2 répartition des tâches 5 %	3.00
2.3 qualifications des personnes clés 5 %	3.80
<b>3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE</b>	
3.1 compréhension du cahier des charges 7 %	4.00
3.2 méthodologie et démarche proposées 13 %	4.00
<b>4. ORGANISATION DE BASE DU CONCURRENT</b>	
4.1 organisation qualité 3 %	3.00
4.2 contribution au développement durable 12 %	1.50
<b>5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT</b>	
5.1 références des sociétés 20 %	4.00
<b>NOTE GLOBALE PONDÉRÉE</b>	<b>3.62</b>
<b>RANG</b>	<b>1<sup>ER</sup> RANG</b>

<b>ETIENNE &amp; ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL – CSD INGÉNIEURS</b>	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
<b>CRITÈRES D'ADJUDICATION</b>	
1. PRIX HT	501 805.70
1.1 montant de l'offre 25%	4.02
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	5.00
2.2 répartition des tâches 5%	3.20
2.3 qualifications des personnes clés 5%	2.80
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 7%	3.43
3.2 méthodologie et démarche proposées 13%	3.77
4. ORGANISATION DE BASE DU CONCURRENT	
4.1 organisation qualité 3%	4.00
4.2 contribution au développement durable 12%	2.50
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des sociétés 20%	2.60
<b>NOTE GLOBALE PONDÉRÉE</b>	<b>3.48</b>
<b>RANG</b>	<b>2<sup>E</sup> RANG</b>

<b>POOL INTERDISCIPLINAIRE JORDAN ARCHITECTES SA</b>	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
<b>CRITÈRES D'ADJUDICATION</b>	
1. PRIX HT	700 054.95
1.1 montant de l'offre 25%	1.66
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	3.18
2.2 répartition des tâches 5%	2.20
2.3 qualifications des personnes clés 5%	3.60
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 7%	2.14
3.2 méthodologie et démarche proposées 13%	3.00
4. ORGANISATION DE BASE DU CONCURRENT	
4.1 organisation qualité 3%	3.50
4.2 contribution au développement durable 12%	3.00
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des sociétés 20%	1.95
<b>NOTE GLOBALE PONDÉRÉE</b>	<b>2.42</b>
<b>RANG</b>	<b>4<sup>E</sup> RANG</b>

<b>CRE-YVE</b>	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'APTITUDE	OUI
<b>CRITÈRES D'ADJUDICATION</b>	
1. PRIX HT	419 668.35
1.1 montant de l'offre 25%	5.00
2. ORGANISATION POUR L'EXÉCUTION DU MARCHÉ	
2.1 nombre d'heures 10%	3.41
2.2 répartition des tâches 5%	2.40
2.3 qualifications des personnes clés 5%	4.00
3. QUALITÉS TECHNIQUES DE L'OFFRE	
3.1 compréhension du cahier des charges 7%	2.14
3.2 méthodologie et démarche proposées 13%	3.00
4. ORGANISATION DE BASE DU CONCURRENT	
4.1 organisation qualité 3%	2.50
4.2 contribution au développement durable 12%	2.50
5. RÉFÉRENCES DU CONCURRENT	
5.1 références des sociétés 20%	3.10
<b>NOTE GLOBALE PONDÉRÉE</b>	<b>3.45</b>
<b>RANG</b>	<b>3<sup>E</sup> RANG</b>

Les tableaux détaillés d'évaluation des critères d'aptitude et d'adjudication sont détenus par le maître de l'ouvrage.

### 3.10 Lauréats

Le collège d'évaluation recommande au maître d'ouvrage l'adjudication au groupement TEAM FERRARI ARCHITECTES composé des mandataires suivants :

- ARCHITECTURE, DIRECTION DE PROJET ET DIRECTION DES TRAVAUX  
**Jean-Baptiste Ferrai & Associés SA** – LAUSANNE
- INGÉNIEURIE CIVILE  
**Polyscope Consulting SA** – ETOY
- INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ  
**Srg engineering** – LE MONT-S/LAUSANNE
- INGÉNIEUR EN CHAUFFAGE ET VENTILATION  
**Chuard Ingénieurs Vaud SA** – LE MONT-S/LAUSANNE
- INGÉNIEUR EN SANITAIRE  
**Fluides Concepts SA (Groupe Pierre Chuard)**  
ROMANEL-S/LAUSANNE

### 3.11 Notification de la décision d'adjudication

Le chef du département des finances et des relations extérieures a signé la proposition d'adjudication désignant le groupement TEAM FERRARI ARCHITECTES comme lauréat.

La décision d'adjudication est communiquée à tous les concurrents selon l'art. 26.2 du règlement SIA 144. Elle est publiée dans la FAO (*Feuille des Avis Officiels*) du Canton de Vaud et sur le site <http://www.simap.ch>.

### 3.12 Validation

Le collège d'évaluation valide le présent rapport.



**EMMANUEL VENTURA**  
PRÉSIDENT  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP  
ARCHITECTE CANTONAL



**SÉBASTIEN BEUCHAT**  
ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA  
DIRECTEUR



**PASCAL CROISIER**  
ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA  
INSPECTEUR FORESTIER



**GILLES BELLMANN**  
ARCHITECTE,  
BELLMANN ARCHITECTES



**SANDRO PACIFICO**  
ARCHITECTE,  
DOLCI ARCHITECTES



**CHARLOTTE TRUWANT**  
ARCHITECTE,  
TRUWANT + RODET





**COMPOSITION  
DU COLLÈGE D'ÉVALUATION****PRÉSIDENT DU COLLÈGE**

**EMMANUEL VENTURA**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
ARCHITECTE CANTONAL

**MEMBRES LIÉS AU MANDANT**

**SÉBASTIEN BEUCHAT**  
ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA,  
DIRECTEUR

**PASCAL CROISIER**  
ÉTAT DE VAUD, DGE-DIRNA,  
INSPECTEUR FORESTIER

**MEMBRES INDÉPENDANTS  
DU MANDANT**

**GILLES BELLMANN**  
ARCHITECTE, BELLMANN ARCHITECTES  
MONTREUX

**SANDRO PACIFICO**  
ARCHITECTE, DOLCI ARCHITECTES  
YVERDON-LES-BAINS

**CHARLOTTE TRUWANT**  
ARCHITECTE, TRUWANT + RODET BÂLE

**MEMBRES SPÉCIALISTES CONSEILS**

**RETO EMERY**  
INGÉNIEUR BOIS, BOIS INITIAL MORGES

**IVAN VENTICINQUE**  
ÉTAT DE VAUD, DTE-DGE,  
ARCHITECTE, CHARGÉ DE MISSION

**DARIO AIULFI**  
INGÉNIEUR ÉNERGIE, EFFIN'ART  
LAUSANNE

**MARC ROULIN**  
ÉTAT DE VAUD, DTE-DGE,  
ADJOINT DIRECTEUR DIREN

**MEMBRES SUPPLÉANTS**

**MICHEL GRABER**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
RESPONSABLE DOMAINE PROJET

**YVES GOLAY**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
RESPONSABLE CONSTRUCTION DURABLE

**PIERRE CRUCHON**  
ÉTAT DE VAUD, DFIRE-DGIP,  
CHEF DE PROJET

**GISLAINE PITTET**  
ÉTAT DE VAUD, DGE,  
RESPONSABLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE**  
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA

**RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION**

APPEL D'OFFRES POUR  
UN PLANIFICATEUR GÉNÉRAL  
EN PROCÉDURE OUVERTE  
SELON LE RÈGLEMENT SIA 144

**CENTRE RÉGIONAL D'EXPLOITATION  
FORÊTS, FAUNE, LACS  
ET COURS D'EAU, RÉGION NORD**  
YVERDON-LES-BAINS

**LAURÉAT**

**TEAM FERRARI ARCHITECTES**  
JEAN-BAPTISTE FERRARI & ASSOCIÉS SA LAUSANNE  
POLYSCOPE CONSULTING SA ETOY  
SRG ENGINEERING LE MONT-S/LAUSANNE  
CHUARD INGÉNIEURS VAUD SA LE MONT-S/LAUSANNE  
FLUIDES CONCEPTS SA (GROUPE PIERRE CHUARD)  
ROMANEL-S/LAUSANNE

**PARTICIPANTS**

**CRE-YVE**  
ATELIER D'ARCHITECTURE MOLLARD-DOMENJOZ SA CHEYRES  
BAERTSCHI INGÉNIEURS SA YVERDON-LES-BAINS  
LOUIS RICHARD INGÉNIEURS CONSEILS SA ORBE  
ENERGA SÀRL YVERDON-LES-BAINS

**ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL – CSD INGÉNIEURS**  
ETIENNE & ASSOCIÉS ARCHITECTES SÀRL MORGES  
CSD INGÉNIEURS SA YVERDON-LES-BAINS

**POOL INTERDISCIPLINAIRE JORDAN ARCHITECTES SA**  
JORDAN ARCHITECTES SA VEVEY  
PÉTIGNAT & CORDOBA, BUREAU D'INGÉNIEURS-CONSEILS,  
INGÉNIEURS CIVILS SIA DIPL. EPFL SA MONTREUX  
EEO, ÉTUDES ÉLECTRIQUES OLIVETTA LAUSANNE  
BESM SA GRANGES-PRÈS-MARNAND